

Conseil communal de Château-d'Oex
Commission gestion-finances

Château-d'Oex, le 23 novembre 2023

**Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis 18/2023
« Budget communal 2024 »**

Introduction

La commission gestion-finances (ci-après CoGeFi), composée de Monsieur Nicolas Henchoz (Président), Mesdames Karine Raynaud Rossier, Angèle Isoz (absente et non excusée lors de toutes les séances) et Line Rossier (rapportrice), Messieurs Alexandre Mollien, Jacques-François Pradervand, Frédéric Combremont et Fernando Da Silva Ferreira s'est réunie les 16.10 (présentation du préavis 18/2023 par Messieurs François Jaquillard, municipal et Frédéric Daenzer, boursier), 23.10, 6.11 (séance plénière avec la Municipalité et les chefs de service) et 16.11 pour examiner les éléments du « Budget 2024 » proposés par la Municipalité à l'intention du Conseil communal.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, la CoGeFi a pu examiner un projet de budget équilibré, ce qui ne peut que nous réjouir. Nous relevons toutefois la difficulté à comparer les derniers exercices, en raison de modifications et réattributions de numéros de comptes. Ceci est la conséquence d'exigences légales qui nous ont conduits au plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération).

Comme vous pourrez le constater sur le document « Plan de la classification fonctionnelle MCH2 », joint au présent rapport, les bâtiments (entre autres) ont été réattribués par dicastère. Par exemple, le Collège Henchoz sous Formation, le bâtiment de la Place sous Tourisme, etc. Une fois ces migrations terminées, en 2025, cela devrait être plus stable et plus facilement comparable, notamment entre différentes communes et cantons.

La Municipalité nous a confirmé la volonté de poursuivre la séparation des dépenses de fonctionnement, de celles d'investissements. Cela se traduit notamment par le fait de passer par voie de préavis certains frais d'entretiens lourds au lieu de budgétiser ceux-ci dans les comptes. Cette manière de faire a pour effet que les frais sont notamment supportés prioritairement par la génération utilisatrice.

Au niveau purement comptable, nous pouvons relever les résultats et soldes budgétaires suivants :

- **Le solde de fonctionnement** s'élève à **CHF 328.46**, soit la différence entre les revenus de CHF 27'233'674.00 et les charges de CHF 27'233'345.54. Ce résultat comprend toutes les écritures qu'elles soient avec ou sans flux financier.
- **Le solde de fonctionnement épuré** se monte à **CHF 79'982.97**. Il s'agit de la marge nette d'autofinancement.
- **La marge d'autofinancement** (ou cashflow de fonctionnement) est de **CHF 1'806'428.79**. Ce montant représente les moyens financiers réels permettant d'investir, de rembourser une dette ou de capitaliser.

Le tableau présenté à la page 7 du préavis fait remarquer des dépenses nettes d'investissement très élevées, soit CHF 19'500'000.— pour le seul exercice 2028. Il est clair que la Commune ne pourra pas se permettre de telles dépenses au cours de la même année. Il s'agit plutôt d'un rappel des investissements nécessaires à l'entretien de nos bâtiments de la Grande Salle et de la Landi. La CoGeFi se pose toutefois la question de la pertinence de cette information dans ce préavis.

Les chiffres dudit tableau sont recalculés chaque année en fonction du résultat du dernier exercice bouclé, ce qui peut provoquer de grandes différences dans les soldes de fonctionnement de l'année précédente.

Il est à relever qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, une nouvelle méthode de calcul entrera en vigueur pour la péréquation financière. Celle-ci tiendra compte de critères moins subjectifs, tels que la superficie, l'altitude ou la population.

Pour ce budget 2024, il a été décidé de se concentrer principalement sur les questions et réponses dans le présent rapport et un peu moins sur l'analyse financière à proprement parler, qui est déjà clairement expliquée dans le préavis.

Budget communal 2024 – détail des comptes

Questions et réponses se rapportant aux pages 1 à 38

0/ ADMINISTRATION GENERALE

[Page 1 – 0110.000. Légitif](#)

Compte 3000.011 – Salaire des autorités et commissions - légitif

Question : pouvez-vous nous expliquer cette augmentation ?

Réponse : Pour les séances du bureau du conseil communal, les membres sont maintenant rémunérés, au même titre qu'une commission permanente.

[Page 1 – 0120.000, Exécutif](#)

Compte 3000.012 - Salaire des autorités et commissions - exécutifs

Question : comment justifiez-vous une baisse par rapport aux comptes 2022 ?

Réponse : L'année 2022 a été plus chargée pour les Municipaux, au vu du remplacement des chefs de service. La Municipalité espère un retour à la normale pour 2024.

[Page 2 – 0220.000, Administration générale](#)

Compte 3010.022 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Question : comment justifiez-vous une augmentation de CHF 115'000.-- ?

Réponse : Augmentation significative de l'IPC (indice des Prix à la Consommation) dont répercussion directe sur les salaires (augmentation de 2 %). A cela s'ajoute la modification des piquets de conciergerie qui sont étendus à un service 7/7 (auparavant uniquement les week-ends).

[Page 3 – 0220.000, Administration générale](#)

Compte 3130.300 – Prestation de service de tiers – cotisations à des institutions de droit privé

Question : serait-il possible d'obtenir le détail de ce compte mentionnant la liste des bénéficiaires

Réponse : Pour le budget le montant est saisi de manière globale basée sur les années précédentes.

Remarque 1 : La Cogefi a obtenu la liste des bénéficiaires, qui concerne principalement la mise en place des bus pyjama lors de manifestation, un service de reliure de documents et des défraiements pour la mise à jour des avis de décès sur des bâtiments privés.

Remarque 2 : Une erreur de frappe s'est produite lors de la saisie du budget. Les charges du compte 3130.300 s'élèvent à CHF 12'310.— et non à CHF 22'310.--.

Compte 3132.000 – Honoraires-conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : comment justifiez-vous cette augmentation ?

Réponse : le compte est composé de :

- Honoraire de conseillers juridiques et avocats pour la mise à l'enquête du PACOM (augmentation de 100%) pour CHF 20'000.00
- Documentation et archivage de la société Docuteam pour CHF 7'967.60 (identique au budget 2023)
- Budget de la fusion reporté pour 2024 : CHF 50'000.00.

Page 4 – 0229.000, Services généraux, autres

Compte 3162.000 – Loyers et baux à ferme des biens-fonds

Question : que cela concerne-t-il ? Et pouvez-vous expliquer cette baisse de loyer ?

Réponse : Cela concerne les différents abonnements aux services informatiques nécessaires au bon fonctionnement de l'administration communale. Cette liste a été entièrement revue et mise à jour en même temps que la mise à jour des contrats. De plus, certains contrats vont s'éteindre fin 2023 en raison de la fin d'utilisation des logiciels (Crésus, vente cartes CFF, etc.)

Page 4 – 0290.000, Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs

Question générale : est-il possible d'obtenir la liste des immeubles concernés par ce poste

Remarque : la Cogefi a reçu la liste détail qui comporte principalement de petits bâtiments faisant partie du compte ECA N° 93230001

Compte 3130.000 Prestations de services de tiers

Question : comment justifiez-vous cette augmentation ?

Réponse : Montant en réserve pour les frais d'études destinés à l'entretien des bâtiments du PF (Patrimoine Financier) ceci en prévision des préavis nécessaires (analyse amiante, CECB, etc.,)

1/ ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

[Page 7 – 1500.000, Service du feu](#)

Compte 3612.000 - Parts aux communes et associations de communes

Question : comment expliquez-vous une telle augmentation depuis 2022 ?

Réponse : Augmentation des soldes et des charges sociales SDIS dès 2024 répercutée, mais les retours de l'ECA sur ces montants sont sous-estimés. Il y a aussi un montant de CHF 15'000.00 qui a été provisionné pour le RA-JSP organisé en 2024 au Pays-d'Enhaut (Rassemblement des Jeunes Sapeurs-Pompiers des cantons latins). D'autres travaux sur le bâtiment ainsi que des achats matériels sont prévus 2024 et expliqués dans les questions de la comptabilité annexée du SDIS.

[Page 7 – 1500.532, Bâtiment sur service du feu les Monnaires](#)

Compte 3144.000 – Entretien des bâtiments, immeuble

Question : l'augmentation est-elle due au raccordement au chauffage à distance ? Sinon, quels sont les entretiens prévus ?

Réponse : Non. Il s'agit de rénovation et travaux intérieurs, sont inclus entre autres des joints et crépis pour un montant total de CHF 24'000.00.

2/ FORMATION

[Pages 8 à 11 – Bâtiments scolaires](#)

Chapitre 2170 – Bâtiments scolaires

Question : quels sont les entretiens prévus dans les bâtiments scolaires ? Est-il possible d'avoir une liste des gros travaux par bâtiment ?

Réponse : Voici la liste des gros travaux prévus pour 2024

- *Remplacements des mélangeurs au complexe sportif tous les 10 ans, CHF 10'000.00*
- *Réparation et entretien du revêtement du complexe sportif et contrôle des installations type anneaux, etc., CHF 15'800.00*
- *Sols collège des Moulins, CHF 35'000*

Pages 9 – 2170.511, Bâtiment scolaire – Complexe sportif

Compte 3120.400 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA - électricité

Question : Comment expliquer une telle augmentation depuis 2022 ?

Réponse : L'augmentation est due au futur raccordement au CAD et basée sur le contrat de souscription d'énergie découlant du raccordement au chauffage à distance du complexe sportif.

3/ CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES

Page 12 – 3110.524, Bâtiment – Musée de l'Etambeau

Compte 3144.000 – Entretien des bâtiments, immeubles

Question : quels sont les travaux prévus ?

Réponse : Reprise des eaux du pan Nord afin que l'eau ne s'infiltra plus dans la cave du musée qui est utilisée pour les fromages du Restaurant Le Chalet. Montant devisé CHF 5'000.00

Page 13 – 3210.507, Appartement au progrès - Bibliothèque

Compte 3120.300 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA – électricité

Question : Y a-t-il une convention pour l'utilisation du local de la Bibliothèque ? Si oui, pour quelle durée ?

Réponse : Le bâtiment du progrès a été vendu à la Fondation Cogest'ems. L'acte de vente stipule la mise à disposition d'un local de 155m² dans le bâtiment. Cet usage du local est inscrit dans l'acte de vente du bâtiment sous forme d'une servitude qui n'est pas limitée dans le temps.

Page 13 – 3220.523, Bâtiments – Chalet les Monnaires

Compte 4470.000 – Loyers et fermages des biens-fonds PA

Question : Pourquoi une telle augmentation ?

Réponse : La gestion des locations a été reprise par la commune à la suite de la démission de Mme Prêtre. Les locations sont donc encaissées directement par la commune. Les charges d'entretien du local ne sont pour l'instant pas imputées.

[Page 14 - 3290.000, Culture, non mentionnée ailleurs](#)

Chapitre 3290.000 – Culture, non mentionnée ailleurs

Question : que concerne ce chapitre ?

Réponse : les charges concernant la bibliothèque, le soutien à l'association Montagne et culture, le soutien au DEV – Développement économique vaudois, soutien à l'association des intérêts audiovisuels, subventions à l'École de Musique du Pays-d'Enhaut, subventions, crèche vivante, subvention aux études musicales, participation à la FEM (fondation pour l'enseignement de la musique).

[Page 15 – 3410.000, Sports](#)

Compte 3636.900 – Subventions casuelles accordées aux organisations privées à but non lucratif

Question : Que justifie cette augmentation de CHF 35'000.-- ?

Réponse : Participation financière à l'organisation du départ du Tour de Romandie 2024 pour CHF 25'000.00. Pour information, le fond FET participe à hauteur de CHF 15'000.00. Le solde est destiné au soutien à Gaël Zulauff pour CHF 10'000.00, à partager entre les 3 communes du Pays-d'Enhaut.

[Page 16 – 3420.536, Camping](#)

Comptes 3144.000 et 3151.000 – Entretien des bâtiments, immeubles et de machines, appareils, véhicules

Question : Est-il possible d'obtenir le détail de ces positions

Réponse : Voici le détail des positions

***Compte 3144.000 :** Changement de portes et de fenêtres pour un montant de CHF 8'500.00 ainsi que remplacement des portes au sanitaire du fond du camping pour CHF 6'000.00 et diverses réparations du système électrique pour un montant de CHF 6'000.00.*

***Compte 3151.000 :** Renforcement de l'installation wifi pour le camping pour un montant de CHF 5'000.00.*

[Page 16 – 3420.537, Piscine - restaurant](#)

Compte 3120.710 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA – eau potable

Question : quelles décisions ont été prises pour la facturation, ou non, de l'eau potable du bassin ?

Réponse : Les discussions avec la confrérie sont toujours ouvertes pour ce point précis.

Page 17 – 3420.537, Piscine - restaurant

Comptes 3144.000 et 3151.000 – Entretien des bâtiments, immeubles et de machines, appareils, véhicules

Question : quels sont les travaux prévus pour cette installation

Réponse : Voici le détail des travaux prévus

Compte 3144.000 : Remplacement des joints de surverses du bassin

Compte 3151.000 : Augmentation des entretiens dans un bâtiment vétuste

Page 17 – 3420.538, Mini-golf

Compte 3144.000 – Entretien des bâtiments, immeubles

Question : qu'est-il prévu pour ce bâtiment ?

Réponse : L'augmentation est due au remplacement des stores pour 2024.

Page 17 – 3429.525, Maison de l'Etivaz

Compte 3144.000 – Entretien des bâtiments, immeubles

Question : quels sont les travaux prévus ?

Réponse : un crédit d'étude de CHF 20'000.00 est prévu en prévision du remplacement du chauffage. L'investissement sera pris en charge, pour une part par la Coopérative des Producteurs de Fromages d'Alpage L'Etivaz

5/ SECURITE SOCIALE

Page 19 – 5440.522, Local Maison pour Tous (ECA)

Question : Pourquoi la salle de conférence « ECA » est mentionnée dans le chapitre « Mesure pour la jeunesse » alors qu'elle n'accueille plus de jeunes ?

Réponse : Il a été décidé de renommer ce local « salle de conférence ECA » et de la déplacer au 1^{er} janvier 2024 dans le chapitre 02 Services Généraux.

6/ TRAFIC

Page 20 – 6150.300, Réseau routier communal et voirie

Compte 3111.000 – Machines, appareils et véhicules

Question : Est-il possible d'obtenir le détail des achats prévus ?

Réponse : le compte se compose de : Achat de plaques de nomenclatures pour un montant de CHF 5'000.00, Achat de petites machines pour un montant de CHF 6'000.00 et achat d'une nouvelle remorque en remplacement de l'actuelle qui est en fin de vie pour CHF 14'000.00.

Compte 3132.000 – Honoraires-conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : Pouvez-vous nous communiquer le détail des grosses positions de ce compte ?

Réponse : Voici la liste des postes de ce compte :

- *Etudes divers projets d'entretien de routes CHF 47'500.00*
- *Mise à jour plan du cadastre et servitudes et DP CHF 15'000.00*
- *Infralab analyse diverses, HAP, etc. CHF 5'000.00*
- *Surveillances rocher Sur Praz CSD et Monitron CHF 17'500.00*
- *Mobilité douce CHF 5'000.00*

Page 21 – 6150.310, Déblaiement de la neige

Compte 3130.000 – Prestations de services de tiers

Question : la baisse de CHF 100'000.— semble importante. Comment se fait l'estimation ?

Réponse : basé sur la moyenne basse des cinq années précédentes et proche de l'année 2022, ce budget prévoit des montants réalistes sans pour autant créer une réserve budgétaire trop grande. En cas d'évènements extraordinaires, il est aisément d'expliquer le potentiel dépassement de budget.

Cette baisse fait partie des mesures d'économies du budget 2024 afin de trouver un équilibre raisonnable. Pour rappel, un budget équilibré nous permet vis-à-vis d'instituts financiers et du canton de prétendre à des conditions de prêt plus attractif ainsi que des meilleures notations sur lesquelles les instituts financiers se basent.

Enfin, la commune réalise en parallèle une réflexion en interne afin de réduire le réseau routier à déneiger.

Page 21 – 6150.310, Déblaiement de la neige

Compte 4611.000 – Dédommagements des cantons et concordats

Question : à quoi ce poste correspond-il et pourquoi cette baisse de recettes ?

Réponse : Fin de l'étude de la société Nivalp SA sur les avalanches pour laquelle nous ne recevons plus de subvention. Il subsiste uniquement la subvention pour le chargé de sécurité.

Page 22 – 6151, Places de stationnement

Question : quelle est la politique de parage actuelle et future, notamment pour ce qui concerne la pose d'horodateurs ?

Réponse : Des réflexions sur la politique générale de stationnement sont engagées, visant à réduire le déficit sectoriel. Sont concernés des aspects tels que les tarifs (horodateurs, macarons, etc.), mais encore la transformation de zones actuellement gratuites en zones payantes, dans des secteurs tels que le Pôle Santé, le Petit-Pré, ou encore les Moulins. Une première phase de révision pourrait entrer en force dans le courant de l'année 2024.

Remarque : Pour rappel, une commission du Conseil communal a été créée à cet effet en 2023.

Page 23 – 6330.000, Autres systèmes de transport

Question : à quoi correspondaient les montants inscrits sous Comptes 2022 et Budget 2023 ? Ces postes ont-ils été reportés ailleurs ?

Réponse : il s'agit du compte d'amortissement pour la Braye qui, avec l'amortissement extraordinaire de CHF 1'820'000.00 de 2022, s'est éteint.

7/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Page 24 – 7100.000, Approvisionnement en eau

Question : que comprend exactement ce chapitre ?

Réponse : ce chapitre se compose des redevances d'utilisation des compteurs d'eau pour CHF 1'000.00, Attribution aux financements spéciaux CHF 1'615.00 et enfin les taxes d'eau de la confrérie du Devant de l'Etivaz.

[Page 25 – 7200.000, Traitement des eaux usées](#)

Compte 4510.000 – Prélèvements sur les financements spéciaux

Question : quel est le solde actuel de ce fonds utilisé pour balancer les frais de la STEP ? Sera-t-il possible de procéder de la même manière par la suite ?

Réponse : Le fond affecté Épuration des Eaux à un solde positif de CHF 269'520.12. MCH2 permet toujours, pour les domaines autofinancés, eau, épuration, et déchets, l'affectation dans le compte 2900 Financements spéciaux.

[Page 25 – 7300.500, Déchets ménagers](#)

Compte 3130.000 – Prestations de services de tiers

Question : Comment justifiez-vous cette augmentation ?

Réponse : Nous subissons une augmentation des tarifs de gestion des déchets de manière générale. On peut relever les augmentations significatives des frais de transport de la collecte du verre, du papier, de l'alu, fer blanc et des déchets verts.

[Page 25 – 7300.500, Déchets ménagers](#)

Compte 3132.000 – Honoraires-conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : Comment justifiez-vous cette augmentation ?

Réponse : Il est prévu principalement une étude du déplacement/modification des déchèteries du Petit-Pré et Les Moulins en cas de développement d'un parc à camping-car et, pour le petit pré, en raison de la demande insistante des voisins.

[Page 26 – 7300.570, Déchèterie de la Chaudanne](#)

Compte 3130.000 – Prestations de services de tiers

Question : pourquoi ce poste comporte-t-il de telles variations ?

Réponse : Parce que cela dépend des apports des particuliers : en 2021 nous avons eu une baisse due aux nouvelles directives en vigueur, puis nous avons budgétisé pour 2022 que la situation redeviendrait plus ou moins comme en 2020 et comme nous constatons une baisse réelle, nous avons adapté le budget en conséquence.

Page 27 – 7301.710, CCSPA (Centre Collecteur des Sous-Produits Animaux)

Compte 3010.730 – Salaires du personnel administratif et d'exploitation - CCSPA

Question : que justifie cette augmentation de salaire de plus de CHF 3'000.-- ?

Réponse : Il s'agit d'une adaptation des coûts liés au travail des équarrisseurs et au suivi administratif de notre commune pour refacturation.

Page 28 – 7410.000, Correction de cours d'eau

Compte 3132.000 – Honoraires-conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : quels spécialistes sont engagés et dans quels buts ?

Réponse : Les montants de ce compte sont composés d'honoraires pour une étude sur les ruisseaux Loyes, Mérils, Leyvra et le ruisseau de Flendruz ainsi que la surveillance de la Guerdaz. Ce compte permet de séparer les montants d'honoraires du compte 3142.000 qui concerne l'entretien des cours d'eau.

Page 28 – 7710.000, Cimetières, crématoires

Compte 3151.000 – Entretien de machines, appareils, véhicules

Question : Pouvez-vous donner des précisions sur ce compte ?

Réponse : il s'agit d'un montant estimatif dans l'attente de devis définitif du PSPE pour le remplacement des installations de froid pour le centre funéraire. Ces frais seront répartis entre les trois communes du Pays-d'Enhaut

Page 29 – 7900.000, Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions

Compte 3132.000 – Honoraires-conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : cette augmentation est-elle liée au traitement des futures oppositions du PACOM ?

Réponse : Non, ce montant regroupe les frais d'étude hors PACOM, divers frais d'ingénieurs-géomètres, avocats, notaires ainsi que la mise à jour du SIT (Système d'Information du Territoire), compléments, plans divers, et amélioration de la digitalisation du cadastre.

Page 30 – 7900.000, Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions

Compte 4210.000 – Emoluments pour actes administratifs

Question : Pourquoi est-il prévu une baisse de revenus ?

Réponse : Le budget anticipe une probable baisse des grosses constructions et donc des revenus liés aux permis de construire, d'utiliser, de démolir, résidence, etc.

8/ ECONOMIE PUBLIQUE

[Page 30 – 8180.000, Economie alpestre](#)

Compte 3636.000 – Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif

Question : S'agit-il de la subvention accordée au Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut ?

Réponse : Absolument. Vous pouvez vous référer au dernier chapitre du livre du budget 2024 « comptabilités annexes ». Ceci inclut, dans le cadre de notre participation statutaire au GFPE :

- *la part aux déficits en forêts de protection,*
- *la part aux salaires des gardes*
- *le rattrapage des années non facturées, qui ont obligé le GFPE à emprunter CHF 500'000.00 comme fonds de roulement.*

Nous relevons que les 3 communes et le canton se sont mis d'accord sur une nouvelle clé de répartition à 25% chacun, plus équitable pour la commune de Rossinière, qui comporte plus de 700ha de forêts publiques avec la plus faible population pour en supporter les coûts.

[Page 31 – 8400.000, Tourisme](#)

Compte 3140.000 – Entretien des terrains

Question : Comment le montant de CHF 170'000.--, qui comprend la réserve de 10 % des taxes de séjour non reversées au fonds FET-PE, est-il réellement utilisé ?

Réponse : Ce montant est affecté à l'entretien des chemins pédestres.

9/ FINANCES ET IMPOTS

[Page 35 – 9630.512, Bâtiment PF – Collège du Mont](#)

Compte 3144.000 – Entretien des bâtiments, immeubles

Question : quels sont les travaux prévus en 2024 ?

Réponse : Au-delà des diverses réparations courantes, du traitement des mouches et du contrôle et de la réparation de la toiture, un montant de CHF 19'500.00 est réservé pour la réfection des sols de trois chambres du rez-de-chaussée.

Page 36 – 9630.518, Bâtiment PF – En Glacière

Compte 3144.000 - Entretien des bâtiments, immeubles

Question : quels travaux étaient prévus en 2023 pour plus de CHF 50'000.— et ont-ils été réalisés ?

Réponse : La mise aux normes OIBT n'a pas été faite en 2023 et n'est pas budgétée pour 2024. Une grande réflexion est en cours sur l'entretien/rénovation du bâtiment. Cet investissement ne fait pas sens avant la fin de la réflexion.

Page 37 – 9630.700, Bâtiment PF - Abattoir

Compte 3132.000 – Honoraires-conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : que concernent ces CHF 5'000.-- ?

Réponse : Il s'agit des coûts d'étude à venir liée au projet de Centre de Collecte des Sous-Produits d'Animaux remis au Groupement pour l'abattoir Gruyère-Pays-d'Enhaut.

Pages 35 à 38 – 9630, Immeubles du patrimoine financier

Question générale : pourquoi la Municipalité souhaite-t-elle vendre des bâtiments qui sont, pour la plupart, rentables pour la Commune ?

Réponse : La Municipalité n'a pris aucune décision en ce sens à ce jour. Elle a engagé une étude à l'interne pour évaluer la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier à moyen terme. Les travaux nécessaires seront chiffrés et pris en compte dans l'analyse. Au terme de celle-ci, la municipalité se déterminera, et présentera en fonction de ses déterminations des préavis au Conseil communal – étant entendu que les aspects financiers ne seront pas les seuls à être considérés.

Budget communal 2024 – comptes par nature

Questions et réponses se rapportant aux pages 39 à 49

Page 40 – 3120.400, Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA - combustibles

Question : quelle est la proportion de l'augmentation due à la mise en place du chauffage à distance ?

Réponse :

Le fond de la question est excellent. Il est toutefois impossible de chiffrer la variation des montants au vu de la complexité des bâtiments actuellement équipés du CAD (i.e. nouveau collège, ancien collège, grande salle, pavillon, etc.). La raison est que nous ne disposons pas des chiffres de consommations pour chacun de ces bâtiments avant l'installation du CAD et que nous n'avons pas les informations assez détaillées des investissements pré-CAD pour effectuer un calcul du rendement des anciens systèmes de chauffage de ces bâtiments. Toutefois, nous pouvons vous donner une réponse basée sur des moyennes.

Supposons que nous parlions d'un bâtiment de taille moyenne en Suisse de 150 m².

Puissance souscrite pour le CAD : 12 kW

En résumant les coûts pour une année, les chiffres se présenteraient comme suit :

- ***Chauffage individuel*** : CHF 3'225.00 (mazout) + CHF 1'500.00 (entretien) + CHF 700.00 (amortissement) = ***CHF 5'425.00***
- ***Chauffage à distance*** : CHF 3'306.60 (énergie) + CHF 1'680.00 (frais fixes) = ***CHF 4'986.60***

Basés sur ces estimations, nous pouvons donc dire qu'au prix de l'huile de chauffage (mazout) actuel, les surcoûts dus à l'installation du chauffage à distance sont négligeables. Pour être concurrentiel et significatif, il faudrait un prix au litre de l'huile de chauffage à CHF 1.40. Dans tous les cas, tous les indicateurs tant climatiques qu'énergétiques nous montrent que ce type d'installation sera rentable sur une longue durée.

Page 41 - 3162.000, Loyers et baux à ferme des biens fonds (Primes de leasing opérationnel)

Question : est-il possible d'obtenir le détail de ces leasings ?

Remarque : La Cogefi a reçu la liste détaillée qui comprend, pour les gros postes, les éléments suivants :

- *Contrat de location et entretien imprimantes Faigle 10'400.00*
- *CSS Stocker - Entretien et assistance informatique, 18'093.60*
- *Ofisa, licences, Contrats 2612-01 à 05, 29'809.74*
- *Ofisa, Assistance à l'exploitation, 10'770.00*

Page 44 - 3636, Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif

Question : quelles sont les grosses positions de ces six comptes ?

Remarque : Ci-dessous le détail des positions supérieures à CHF 5'000.--.

- *Subvention au Parc des Sports 55 000,00*
- *Subvention au Parc des Sports (remb. LADE) 21 600,00*
- *Club Nordique, participation machine à pister 10 000,00*
- *Association touristique, Les Mosses 6 000,00*
- *Subvention au Jardin d'Oex Neiges 42 500,00*
- *Hockey-Club 9 000,00*
- *Participation au GFPE (salaire des gardes) 29 807,95*
- *Remboursement Fonds d'investissement forestier FIF 41 666,65*
- *Part. au déficit des coupes 25 095,00*
- *Facture resp. Infrastructures du Festival de la Ballons M. Bertholet 22 500,00*
- *Soutien financier selon convention au Festival de Ballons 35 000,00*
- *Participation aux frais de l'Eglise catholique - budget courant 50 804,00*
- *Subvention au Musée 15 000,00*
- *Bibliothèque 5 000,00*
- *Festival au Pays des Enfants 15 000,00*
- *Subvention à l'Espace Ballon 46 000,00*
- *Participation à Pays-d'Enhaut Région 35 690.00*

Page 48 – 451, Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Question : quel est l'état actuel de ces fonds et comment s'alimentent-ils ?

Réponse :

Comment s'alimentent-ils ?

Les fonds affectés sont destinés à l'équilibre des domaines dits « autofinancés » qui sont dans les faits des tâches publiques qui nécessitent d'être « autoporteuses » d'un point de vue financier. En d'autres termes, les recettes courantes de la tâche en question doivent couvrir les dépenses courantes de la même tâche, y compris les amortissements comptables obligatoires. Deux situations sont possibles à la fin d'une année donnée : un excédent de revenus/recettes ou un excédent de charges/dépenses.

État au 1^{er} janvier 2023 :

Fonds affecté Épuration des Eaux : CHF 269'520.12

Fonds affecté Ordures Ménagères : CHF 839'761.94

Le fond de l'eau n'est pas actif sachant que la gestion de l'eau est déléguée à la Confrérie des Eaux de Château-d'Oex

Remarque : si le fond n'était plus suffisant, la trésorerie générale « prêterait » de l'argent pour ce fonds, montant qui devrait être remboursé par la suite.

Analyse et résumé du budget

Page 55 – Plan des dépenses d'investissements, 9 – Finances et impôts

Question : le montant prévu pour l'agrandissement de la Landi, Salle d'escalade, buvette, Zénith est-il de CHF 5'000'000.— ou CHF 10'000'000.-- ?

Réponse : Le montant dans le plan des investissements est bien de CHF 10'000'000.00. Nos excuses pour cette erreur de report.

Comptabilités annexes

ARASAPE – Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut

Question : le budget a-t-il été accepté tel quel ou avec des modifications impactant notre commune ?

Réponse : Le budget a été accepté par l'assemblée générale, basé sur les informations reçues lors de sa participation au CODIR ainsi qu'à l'assemblée générale du 2 novembre 2023. Le budget voté pour 2024 charge la commune d'un montant de CHF 5'213.44. Soit une augmentation de CHF 2'742.17 par rapport au budget 2023.

GFPE – Groupement forestier du Pays-d'Enhaut

Question : une fois la participation de CHF 125'000.- payée, quel montant sera encore dû au Canton ?

Réponse : Le solde à payer sera de CHF 150'000.00.

Remarque : Ces CHF 150'000.— seront payés en 2025 ce qui soldera définitivement cette dette.

Question : quels ont été les arguments avancés pour diviser la participation des communes en 3 parts égales ?

Réponse : Plusieurs critères ont été évoqués : la population, la superficie, le point d'impôts, etc. On peut choisir n'importe quel critère en particulier pour faire pencher la balance sur les autres... nous avons proposé de faire un mix de tous et de « décharger » la commune de Rossinière.

Question : pourquoi le GFPE présente un budget largement bénéficiaire, alors qu'il dépend de subventions communales ?

Réponse : La Municipalité rappelle qu'il ne s'agit pas de subventionnement, mais de participations statutaires et légales. Le GFPE doit fonctionner comme une entreprise privée et se faire payer son travail. Ce qui n'a pas été le cas pendant de nombreuses années.

Une partie des salaires des gardes a toujours été à charge des communes. De même, la part des déficits en forêts de protection non couverte par les subventions fédérales (20%) doit être payée par la commune territoriale.

L'actuel remboursement du prêt FIF est, en fait, un rattrapage des années où les communes ne payaient pas leur dû.

Le GFPE doit, comme toute entreprise, dégager du bénéfice pour ses investissements futurs, qui sont, notamment de nouveaux locaux et hangars.

Remarque :

Selon ses statuts du 5 mai 2023, le Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut est une corporation de droit **public**. Ses comptes sont présentés dans les comptabilités annexes, réservées aux associations intercommunales.

La Cogefi se pose donc la question du montant affecté audit groupement, qui se trouve dans le compte par nature « **Subventions** accordées aux organisations **privées** à but non lucratif » telles que le Festival de Ballons ou le Festival au Pays des Enfants, alors qu'il serait plus approprié de le comptabiliser sous « Parts aux collectivités **publiques** », telles que l'ASIPE ou le SISPE.

A la lecture des réponses de la Municipalité à ce sujet, cela nous fait plutôt penser à un mandat de prestations pour un service facturé par une entreprise privée à but lucratif qui serait alors à prendre en compte sous « Prestations de services de tiers ».

Question : qu'est-ce qui justifie une augmentation des charges de personnel de près de CHF 100'000.-- ?

Réponse : Tous les salaires ont été indexés, sur le même indice que les salaires communaux. Il est important de rémunérer nos employés correctement, si on veut les garder. Le marché du travail est très dur et concurrentiel et les autres groupements et associations forestières recherchent également du personnel. Ce n'est un secret pour personne que la main-d'œuvre manuelle devient une denrée rare.

SISPE – Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut

Question : quels sont les achats prévus au compte 6500.311.0 « Achat mobilier, Machines, Véhicules » qui font augmenter notre part communale ?

Réponse : Dans les gros montants, ce sont principalement une Station de lavage pour CHF 15'000.00 et deux défibrillateurs pour CHF 7'400.00.

Conclusions et appréciation générale sur le « Budget 2024 » faisant l'objet du préavis 18/2023

Les incertitudes liées aux approvisionnements énergétiques avaient déjà été anticipées par la Municipalité dans le budget 2023. Elles ont été mises à jour dans le budget 2024. Il est évident que ces dernières sont un facteur important dans l'augmentation des charges présentées dans le présent budget.

Les frais d'honoraires et de conseil sont en perpétuelle augmentation, ce qui prouve la complexité grandissante des dossiers, notamment pour les constructions et l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne la vente d'immeubles et en particulier de bâtiments habitables, il y a lieu de se souvenir que la Municipalité dit se soucier, dans ses priorités, d'offrir des logements et d'autre part qu'un immeuble offre une possibilité de rentabilité durable et non négligeable, même s'il nécessite des travaux de remise à neuf.

Malgré la récente suspension des discussions pour une éventuelle fusion avec Rossinière, les possibilités de synergies avec nos deux communes voisines sont importantes et doivent être étudiées et mises en place à chaque fois que cela est possible et nécessaire.

Par ailleurs, le renouvellement de trois chefs de service (Greffé municipal, Boursier et Chef des travaux) en l'espace de quelques mois aura bouleversé les habitudes et pratiques de l'administration communale mais la commission est persuadée que cela amènera un vent de fraîcheur et de nouvelles compétences.

La CoGeFi remercie l'ensemble du personnel communal pour son excellent travail et son engagement. La Municipalité et les Chefs de service sont bien sûr également remerciés pour le travail important fourni dans la gestion au jour le jour de notre Commune, ainsi que pour la préparation du document du « Budget communal 2024 ».

La commission gestion-finances préavise favorablement, à l'unanimité, le préavis 18/2023 « Budget 2024 ».

La rapportrice

Line Rossier